

# Loi Blanquer : Derniers ajustements avant débat

4-5 minutes

---

*Que deviendront les directeurs d'école en cas de regroupement dans une école du socle ? Quels seront les pouvoirs des recteurs dans la nouvelle organisation territoriale ? Pourquoi supprimer le Cnesco ? Quelles obligations scolaires pour les 3 à 6 ans ? Sur tous ces points le cabinet de JM Blanquer a apporté d'ultimes décisions le 11 février quelques heures avant l'ouverture du débat sur la loi Blanquer à l'Assemblée.*

## **Ecole du socle : Maintien des directeurs d'école**



"Les directeurs des écoles ? On les garde". Christophe Kerrero, directeur du cabinet de JM Blanquer, se veut rassurant le 11 février, quelques heures avant l'examen de la loi Blanquer par l'Assemblée nationale. Les futures "écoles des savoirs fondamentaux", regroupant des écoles autour d'un collège, ne reviendront pas sur les directeurs des écoles rattachées composant la nouvelle structure, pour peu qu'elles restent abritées dans des locaux différents du collège. Le ministère se veut rassurant sur ce point. Par contre il confirme que les directeurs seront sous l'autorité hiérarchique du directeur adjoint de l'école des savoirs fondamentaux, lui-même dépendant du principal du collège.

## **Les 3-6 ans astreints à assiduité ?**

Eclaircissement aussi sur l'instruction obligatoire à 3 ans. Le ministère veut veiller à l'assiduité des enfants de 3 ans en maternelle. "Le principe d'assiduité est un objectif d'égalité sociale", fait-on remarquer. Mais "à l'école maternelle le rythme des enfants est respecté", ajoute-on aussitôt... Tout en précisant qu'on appliquera la règle habituelle pour des enfants nettement plus âgés : on compte le nombre de demi journées d'absence non justifiée et on transmet éventuellement au procureur. C'est plus clair pour les parents qui instruiront à domicile. "Il y aura des contrôles pour les enfants de 3 ans instruits à la maison", prévient C Kerrero. Le ministère compte affecter à ces contrôles des inspecteurs. "C'est une vraie priorité".

### **Des recteurs avec un budget, mais...**

Une autre décision importante semble prise. Alors que le ministre n'avait pas répondu à la question de P Hetzel sur les pouvoirs des recteurs dans la nouvelle organisation territoriale, le ministère là aussi se veut rassurant, même si toute ambiguïté n'a pas disparu. "Les BOP restent au niveau académique", précise l'entourage du ministre. Les BOP ce sont les budgets opérationnels de programme. En clair, cela veut dire que la trentaine de recteurs existants garderont un budget, ce qui n'était vraiment pas certain à l'issue des travaux de la commission. L'ambiguïté c'est que les 13 recteurs de région académique seront les représentants du ministre vis à vis des simples recteurs et qu'il y aura "un dialogue de gestion au niveau de la région académique". Les recteurs auront donc un budget mais devront exécuter les instructions du recteur de région académique. Enfin il a été dit lors du débat en commission que l'administration sera réorganisée sur la base des régions académiques. Alors comment concilier ces inconciliables ?

### **Intransigeance sur l'évaluation de l'Ecole et le Cnesco**

C'est sur l'évaluation de l'Ecole que le ministre semble avoir la position la plus intransigente. Il entend confier la nouvelle structure, le Conseil d'évaluation de l'Ecole (CEE) à Thierry Bossard. Cet inspecteur général (IGAEN) a été directeur de la

communication de Bayrou puis directeur adjoint du cabinet de Luc Ferry, des fonctions qui ne préjugent pas d'une grande indépendance vis à vis du pouvoir politique. Cela n'empêche pas le ministère de considérer que le CEE donne toutes les garanties d'indépendance. Quant au Cnesco, selon C Kerrero, "il ne faisait pas d'évaluation des politiques publiques. Il y a un moment où il faut séparer ce qui relève de l'univers de la science de ce qui est l'évaluation des politiques publiques ". Il semble pourtant quand on regarde les nombreux rapports qu'il a produit, qu'il n'a fait que cela que ce soit sur le redoublement, la mixité sociale, l'école inclusive, l'enseignement professionnel, l'orientation, la lecture, le calcul etc. On souhaite bon courage aux députés qui souhaiteront voir la politique de l'Education nationale évaluée de façon indépendante...

**F. Jarraud**